



Buc, le 24 septembre 2015

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2015

<b>DATE DE LA CONVOCATION</b>  15 septembre 2015	L'an deux mille quinze, Le lundi vingt-et-un septembre à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle Thierry Paris en Mairie, sous la présidence de M. LE RUDULIER Jean-Marc, Maire.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>  15 septembre 2015	<b>Présents :</b> M. LE RUDULIER Jean-Marc, Mme ESPINOS Juliette, Mme DUPRIET Rina, M. MATHEY Nicolas, Mme GAULIER Françoise, M. FUSCO Jean-François, Mme LEON Annick, M. BERTHELOT Jean-Paul, Mme DESCHAMPS Jacqueline, Mme LE DANTEC Catherine, Mme SUTY Sylvie, Mme RENAUDIN Christelle, M. DE LARMINAT Sébastien, M. CHAMBON Grégoire, M. HAMIACHE Emmanuel, Mme GOURLAY Tiphaine, M. DANJOU Jean-Marie, Mme MORELLI Elisabeth, M. HILAIRE Jean-Christophe, M. GRASSET Stéphane, Mme PLANTIER Sylvie, M. HULLOT Thierry, M. COLLEEMALLAY John.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</b> 29	<b>Excusés représentés :</b> M. PESSEY Jean-Luc donne procuration à M. LE RUDULIER Jean-Marc, Mme CHABILAN Myriam donne procuration à Mme DUPRIET Rina, M. DUTRUC-ROSSET Georges donne procuration à M. FUSCO Jean-François, M. JOURDAN Rémy donne procuration à Mme ESPINOS Juliette, Mme WEISS Lorraine donne procuration à M. CHAMBON Grégoire.
<b>DATE DE LA PUBLICATION</b>  23 septembre 2015	<b>Absent:</b> M. HUYNH Dominique.

Mme LEON est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

## DECISIONS MUNICIPALES

N°	Date	Objet
15-92	19/06/2015	Autorisation donnée au Maire de signer une convention de partenariat avec VGP, la Ville de Viroflay et Bernadette Després pour l'organisation d'une dédicace à Viroflay dans le cadre du Festival B.D. Buc 2015.
15-93	22/06/2015	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société COLAS l'avenant n°1 au marché n°15-01 « Réfection de l'avenue Guynemer » pour un montant de 973.35 € HT soit 1 171 € TTC concernant des travaux supplémentaires d'aménagements en plantation sur deux zones.
15-94	22/06/2015	Autorisation donnée au Maire de signer une convention de formation professionnelle avec la société FPSG pour une journée de formation intitulée « Formation incendie – feux réels bacs écologiques » prévue le vendredi 5 octobre 2015 pour 4 sessions de 2h chacune de 08h30 à 17h30 pour un groupe de 40 personnes (10 personnes par session) - Montant de la prestation : 1 190 € TTC.
15-95	23/06/2015	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société COLAS domiciliée 3 rue Camille Claudel – ZAC du Trianon – 78450 VILLEPREUX le marché n°15-05 « Travaux de réfection de la chaussée, création d'une piste cyclable et modification du stationnement de la rue Pasteur pour un montant de 163 297,00 HT soit 195 956,40 € TTC.
15-96	23/06/2015	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société LES COURTS SIMEON domiciliée 143 boulevard Murat – 75016 PARIS le marché n°15-07 « Travaux de rénovation des courts de tennis n°2 et n°3 du Pré Saint Jean pour un montant de 21 988,00 € HT soit 26385,60 € TTC.
15-97	23/06/2015	Autorisation donnée au Maire de signer une convention de prêt avec la société Azilis (Galerie Napoléon) pour le prêt de planches originales de BD dans le cadre du Festival B.D. Buc.
15-98	25/06/2015	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société GROUPAMA l'avenant n°2 suite à la régularisation du contrat et afin de procéder à l'appel de cotisation de la prime prévisionnelle pour 2015.
15-99	01/07/2015	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'école EICAR une convention de mise à disposition d'un équipement sportif – ANNULEE ET REMPLACEE PAR DM 15-104.
15-100	03/07/2015	Autorisation donnée au Maire de signer avec A.P.A.L. une convention de mise à disposition temporaire des salles de la maison des associations et de la galerie Jean Monnet.
15-101	07/07/2015	Autorisation donnée au Maire de signer une convention de prestation de service de billetterie avec la société France Billet (FNAC) pour la saison culturelle 2015-2016.
15-102	08/07/2015	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société KAWAN COMMUNICATION l'avenant n°1 au marché n°14-21 – lot 1 « Conception infographique des supports d'information et de communication incluant la conception de la nouvelle maquette du magazine municipal et la lettre du Maire ainsi qu'une aide à l'écriture » relatif à l'ajout de prestations dans le bordereau de prix unitaires - ANNULEE ET REMPLACEE PAR LA DM 15-107

N°	Date	Objet
15-103	08/07/2015	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société MESSAGES l'avenant n°1 au marché n°14-21 – lot 2 « Impression des divers supports d'information et de communication » relatif à l'ajout de prestations dans le bordereau des prix unitaires.
15-104	10/07/2015	Autorisation donnée au Maire de signer une convention pour la mise à disposition d'équipement sportif au bénéfice d'un réalisateur de l'école EICAR- REMPLACE LA DM 15-99.
15-105	15/07/2015	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société H. CHEVALIER l'avenant n°1 au marché n°14-24 – lot 1 « Fondations – Gros-œuvre – Maçonnerie » relatif à des plus et moins values entraînant une augmentation du marché d'un montant de 13 250 € HT soit 15 900 € TTC.
15-106	17/07/2015	Fixation et modification de certains tarifs de la nouvelle saison culturelle 2015/2016.
15-107	23/07/2015	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société KAWAN COMMUNICATION l'avenant n°1 au marché n°14-21 – lot 1 « Conception infographique des supports d'information et de communication incluant la conception de la nouvelle maquette du magazine municipal et la lettre du Maire ainsi qu'une aide à l'écriture » relatif à l'ajout de prestations dans le bordereau de prix unitaires.
15-108	27/07/2015	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société COLAS l'avenant n°1 au marché n°15-05 « Réfection de la chaussée, création d'une piste cyclable et modification du stationnement de la rue Pasteur » relatif à la modification du projet pour un montant de 8 174,70 € HT soit 9 833,64 € TTC- ANNULEE ET REMPLACEE PAR LA DM 15-112.
15-109	27/07/2015	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société UNIVERSEL SERVICE sise 41, rue de l'Alma – CS 50042 – 92411 COURBEVOIE Cedex représentée par Monsieur Raynald PLATEAUX, relatif au nettoyage – relatif au nettoyage du parking public souterrain et de son escalier d'accès situés dans l'immeuble le Green 1 – 1435 et 1463 rue Louis Blériot et 1 bis rue du Haras à Buc pour un montant de 1 796,20 € HT soit 2 155,44 € TTC.
15-110	28/07/2015	Autorisation donnée au Maire de signer un avenant n°3 au contrat n° 40.030.07.13 avec l'entreprise TOURNOIS pour la vérification du matériel d'extraction désenfumage pour le parking de l'immeuble le Green Wood, pour un montant annuel de 897,00 € HT soit 1 076,40 € TTC.
15-111	29/07/2015	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société EURO-ASCENSEURS – 1/3 rue des Pyrénées – 91090 LISSES représentée par Monsieur Selmir PIRIC, un contrat relatif à la maintenance d'un ascenseur situé dans l'immeuble le Green 1 – Bât B – 1463, rue Louis Blériot, pour un montant annuel de 1 812,88 € HT soit 2 175,46 € TTC.
15-112	10/08/2015	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société COLAS l'avenant n°1 au marché n° 15-05 « Réfection de la chaussée, création d'une piste cyclable et modification du stationnement de la rue Pasteur » relatif à la modification du projet pour un montant de 8 194,70 € HT soit 9 833,64 € TTC – ANNULE ET REMPLACE LA DM 15-108.
15-113	13/08/2015	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat de commercialisation de billetterie avec la société AGENCE GAF (Place Minute) pour la saison culturelle 2015-2016.

N°	Date	Objet
15-114	20/08/2015	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat relatif à la maintenance d'un ascenseur situé place du marché à Buc, pour un montant de 1 852,50 € HT soit 2 215,59 € TTC – ANNULE ET REMPLACE LA DM 15-69.
15-115		NUMEROTATION NON UTILISEE
15-116	27/08/2015	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société LA THEIERE GOURMANDE la convention de mise à disposition temporaire du domaine public pour la tenue d'un stand de restauration lors du Festiv'Jeunes qui se déroule le 5 septembre 2015 à titre gracieux.
15--117	27/08/2015	Autorisation donnée au Maire de signer une convention avec l'association La Skaterie domiciliée 55 rue Gorges Lardennois 75019 PARIS représentée par Madame Axelle RATTE en qualité de présidente pour l'animation skateboard, trottinette et BMX lors du Festiv'Jeunes du samedi 5 septembre 2015 – Montant de la prestation : 1 000 € TTC.
15-118	28/08/2015	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société « Big Bang Prod » domiciliée 56 rue du Bois Sabot 28100 DREUX, représentée par Madame Suzanne GUILBAUD en qualité de gérant, le contrat d'animation d'atelier de journalisme durant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) lors du temps méridien dans les accueils de loisirs du 1 <sup>er</sup> septembre au 18 décembre 2015 – Montant de la prestation : 2 870 € TTC.
15-119	01/09/2015	Autorisation donnée au Maire de signer avec La Croix Rouge Française – Délégation locale de Viroflay/Vélizy 185 bis avenue du Général Leclerc 78220 VIROFLAY représentée par Monsieur GRASSWILL en qualité de directeur local adjoint, la convention relative à la mise ne place d'un dispositif prévisionnel de secours dans le cadre du Festiv'jeunes le samedi 5 septembre 2015.
15-120	01/09/2015	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association « Solid 'event », domiciliée 5 allée du Queyras, chez Madame FROMHEIM, 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX, représentée par Madame Nathalie DELAFOY-GAUMONT en qualité de présidente, le contrat d'animation d'atelier poterie durant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) lors du temps méridien dans les accueils de loisirs du 1 <sup>er</sup> septembre au 18 décembre 2015. Montant de la prestation : 4 480 € TTC.
15-121	02/09/2015	Autorisation donnée au Maire de signer avec Monsieur Ludovic GAUDRIALT, domicilié 3 quater rue Alsace Lorraine 78530 BUC, le contrat d'animation d'atelier de tennis durant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) lors du temps méridien dans les accueils de loisirs du 1 <sup>er</sup> septembre au 18 décembre 2015. Montant de la prestation : 1 008 € TTC.
15-122	02/09/2015	Autorisation donnée au Maire de signer avec la Société LUMENS BOX, domiciliée ZA Eurobat 78350 LES LOGES EN JOSAS, représentée par son directeur Monsieur Frédéric TERRANOVA, la convention pour la sonorisation du Festiv'jeunes le samedi 5 septembre 2015. Montant de la prestation : 1 618,69 € TTC.

N°	Date	Objet
15-123	03/09/2015	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat de cession avec la Société Swapping Music pour le concert de 24 Pesos dans le cadre de la saison culturelle 2015-2016.
15-124	03/09/2015	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat de cession avec VGP et la compagnie Burlesques Associés pour le spectacle « Don Juan » dans le cadre de la saison culturelle 2015-2016.
15-125	04/09/2015	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association PERISCOLA domiciliée 76 rue du 8 mai 1945 91300 MASSY, représentée par Monsieur Paul FARNET en qualité de président, le contrat d'animation d'atelier de découverte de l'informatique sur les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) lors du temps méridien dans les accueils de loisirs du 1 <sup>er</sup> septembre au 18 décembre 2015. Montant de la prestation : 648 € TTC.

**2015-09-21/01 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2015.**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Vu la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2015,

Vu le projet de procès-verbal établi,

Sur proposition de M. le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, à 22 voix pour, 5 abstentions et 1 voix contre,

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2015.

**2015-09-21/02 Cession à Antin-Résidences du terrain situé au 240 avenue Morane Saulnier en vue de la réalisation de l'EHPAD**

**ANNULE**

**2015-09-21/02 Présentation de l'Agenda D'Accessibilité Programmée (AD'AP) par la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CCAPH) réunie le 18 septembre 2015.**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, qui impose la mise en accessibilité de l'ensemble des établissements recevant du public (ERP), pour tous les types de handicaps avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015,

Vu l'ordonnance du 26 septembre 2014, qui compte-tenu des difficultés rencontrées pour atteindre cet objectif au 1<sup>er</sup> janvier 2015, instaure les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP),

Considérant que le dépôt d'un Ad'AP est obligatoire pour tous les ERP qui n'étaient pas accessibles au 31 décembre 2014 et doit s'effectuer avant le 27 septembre 2015.

Considérant que la Ville de BUC a réalisé tous les diagnostics obligatoires de ses ERP et que les travaux restant à effectuer ont été estimés à environ 332 455 € HT (trois cent trente-deux mille quatre cent cinquante-cinq mille euros),

Considérant que l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune, tel que proposé porte sur la mise en accessibilité de 27 ERP, sur 6 ans,

Vu l'avis favorable de la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées qui s'est réunie le 18/09/2015,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville de BUC, tel que figurant dans l'annexe à la présente délibération.

**DIT QUE** chaque année, les crédits nécessaires aux travaux de mise en accessibilité seront prévus au Budget Primitif

**DECIDE** de donner tous pouvoirs au Maire pour signer tout document, accomplir toute formalité nécessaire au règlement de ce dossier.

2015-09-21/03 **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'acte authentique de constitution de servitude au profit d'ERDF sur la parcelle AK 209**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la convention de servitude par laquelle la Commune de Buc reconnaît à ERDF le droit d'établir des canalisations souterraines ainsi que ses accessoires sur une longueur de 60 mètres, sur la parcelle AK 209 appartenant à la Commune ;

Sur proposition du Maire

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les termes de la convention de servitudes entre ERDF et la Ville de Buc.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention et toutes les pièces relatives à cette affaire.

Considérant une opération de renégociation de dette en cours nécessitant l'ouverture de crédits spécifiques

Sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à 27 voix pour et 1 abstention,**

**DECIDE** d'adopter la décision modificative n°1 pour le budget de l'assainissement, pour l'exercice 2015.

**2015-09-21/07 Demande de subvention de l'Association PSAB : SALTIMBUC.**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Vu le code général des collectivités locales

Considérant que dans le cadre de sa politique éducative et culturelle, la commune de Buc a souhaité soutenir le projet théâtral de SALTIMBUC,

Considérant le dossier de demande de subvention,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la demande de subvention de la section théâtre SALTIMBUC de l'association PSAB.

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents en rapport avec le dossier.

**2015-09-21/08 Mise à jour du tableau des effectifs.**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu son article 34 donnant compétence à l'organe délibérant de créer ou supprimer les emplois,

Considérant donc qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la nécessité de régulariser la situation administrative d'un agent recruté par voie de mutation,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** la création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

**2015-09-21/04 Dénomination de la rue Antoine de Saint-Exupéry.**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur la dénomination des rues et des places publiques ;

Considérant l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de la voie nouvelle reliant le centre d'élevage et d'éducation Jacques Bouniol de l'Ecole des Chiens Guides pour Aveugles et Malvoyants de Paris, du nom de « rue Antoine de Saint-Exupéry » ;

Sur proposition du Maire

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'adopter la dénomination « rue Antoine de Saint-Exupéry ».

**CHARGE** Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste et aux services du Cadastre.

**2015-09-21/05 Décision modificative n°1 au Budget Primitif de la commune 2015 adopté le 15 décembre 2014.**

*Rapporteur : Monsieur le maire*

Vu le budget primitif de la commune adopté le 15 décembre 2014

Vu le budget supplémentaire adopté le 18 mai 2015

Considérant d'une part une opération de renégociation de dette en cours et d'autre part la nécessité d'effectuer des virements de crédits entre chapitres,

Sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, à 27 voix pour et 1 abstention,

**DECIDE** d'adopter la décision modificative n°1 pour le budget de la Ville, pour l'exercice 2015.

**2015-09-21/06 Décision modificative n°1 au Budget Primitif de la commune/assainissement 2015 adopté le 15 décembre 2014.**

*Rapporteur : Monsieur le maire*

Vu le budget primitif de la commune adopté le 15 décembre 2014

Vu le budget supplémentaire adopté le 18 mai 2015



**PRECISE** que le poste sur lequel est aujourd'hui placé l'agent sera supprimé après avis du prochain Comité Technique.

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2015

**2015-09-21/09 Indemnité de conseil au trésorier municipal – Année 2014.**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur, en date du 16 décembre 1983, précisant les conditions d'attribution d'une indemnité de conseil aux receveurs municipaux,

Vu l'article premier de l'arrêté précité, précisant les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,

Considérant que le trésorier municipal actuel comme l'ont toujours fait ses prédécesseurs apporte à la commune de Buc des prestations de conseil et d'assistance pour la gestion comptable et financière,

Considérant la demande formulée le 4 mai dernier par Madame Sylvie BIERJON, Trésorier Principal de la Trésorerie de SAINT-QUENTIN EN YVELINES

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, à 22 voix pour et 6 abstentions,

**DECIDE** d'attribuer au Trésorier Principal, une indemnité de conseil pour une prestation d'assistance et de conseil, pour l'année 2014, qui s'élève à 2042,52€ bruts, cette indemnité étant calculée sur la moyenne des dépenses réelles des trois derniers exercices clos.

**DIT** que la dépense est imputée au budget de la commune à l'article 6225 « indemnités aux comptables et aux régisseurs ».

**2015-09-21/10 Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les conventions de mise à disposition de la piscine de Vélizy-Villacoublay.**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences. Cet apprentissage commence à l'école primaire et, lorsque c'est possible, dès la grande section de l'école maternelle.

À l'école primaire, le moment privilégié de cet apprentissage est le cycle 2, prioritairement le CP et le CE1. Pour permettre aux élèves d'atteindre les niveaux de réalisation attendus au terme des programmes, il y a lieu de prévoir une trentaine de séances, réparties en deux ou trois cycles d'activités, auxquelles peut s'ajouter un cycle supplémentaire d'une dizaine de séances au cycle 3, pour conforter les apprentissages et favoriser la continuité pédagogique avec le collège.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-21,

Vu le code de l'Education,

Vu la circulaire n° 2011-090 du 7-7-2011 sur la natation scolaire,

Considérant que la Ville de Buc ne possède pas de piscine et qu'il est donc nécessaire de conventionner avec une ville avoisinante pour organiser les séances de natation scolaire,

Considérant le partenariat ancien avec la ville de Vélizy-Villacoublay,

Considérant la convention de mise à disposition pour l'année 2015-2016,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition de la piscine de Vélizy-Villacoublay pour l'année 2015-2016,

**AUTORISE** le Maire à prendre toute disposition nécessaire et à signer tout acte inhérent à l'exécution de la présente délibération.

### **QUESTIONS DIVERSES**

*Monsieur le maire fait un point sur la situation de l'emploi à Buc :*

#### **SITUATION DE L'EMPLOI A BUC**

Nombre de demandeurs d'emploi à Buc au **15 septembre 2015** : **181 personnes**

Répartis de la manière suivante : **94 hommes et 87 femmes**

Dont **127 indemnisables** et **54 non indemnisables**

#### **GROUPE ATOUTBUC**

Question 1 : Signalisation au sol de la rue Louis Blériot.

Nous avons constaté que le marquage au sol, passages piétons notamment, était passablement effacé à certains endroits. Est-il prévu de le refaire ?

*Il est prévu effectivement de le refaire et ce sont des travaux qui sont à la charge de la commune.*

Question 2 : Fermeture de l'aérodrome de Villacoublay.

Il est question de la fermeture programmée de l'aérodrome de Villacoublay et du transfert du trafic des hélicoptères sur l'aérodrome de Toussus. Cela est-il confirmé ? Avez-vous des informations concernant le volume, la fréquence et les horaires de ce trafic ?

*Aucune fermeture de l'aérodrome de Villacoublay n'est prévue, a priori. Il est envisagé le transfert du trafic des hélicoptères, mais cela n'est pas encore confirmé et les commissions de l'aérodrome de Toussus travaillent dessus. Une émission de télévision a annoncé, avant l'été, la fermeture de l'aérodrome de Villacoublay. Cependant, cette fermeture a été effective durant le temps de réfection des pistes et il est actuellement ré ouvert. L'aérodrome de Villacoublay est un aéroport militaire qui dessert l'hôpital Percy, notamment dans le cadre du rapatriement des blessés. Actuellement, sur l'aérodrome de Villacoublay, il y a un poste de Gendarmerie, les hélicoptères de surveillance de Paris et de détournement des aéronefs. Effectivement, il y a le problème du transit des hélicoptères privés au dessus de Villacoublay. Il y a effectivement des projets de détournement mais pas nécessairement sur Toussus le Noble mais ailleurs.*

### Question 3 : Ouverture d'un « supermarché ».

Il semblerait qu'un projet d'ouverture d'un magasin Lidl à côté des locaux de Vinci soit en cours. Qu'en est-il ? Quels sont les besoins exprimés par la commune et ses concitoyens en la matière ? N'y a-t-il pas suffisamment de magasins d'alimentation dans le Haut Buc (Intermarché, Franprix) pour couvrir les besoins sans qu'il soit nécessaire de favoriser une concurrence dangereuse pour la survie des deux magasins existants ?

*La société Vinci quitte le territoire de Buc. La société Lidl est venue en mairie présentée son projet de surface commerciale de 1 580 m<sup>2</sup> auquel s'ajoute un parking de 154 places.  
La mairie s'oppose à ce projet pour des raisons de sécurité et d'encombrement de la circulation.*

### Question 4 : Divers.

- Où en est-on de l'enfouissement des PAV ? A-t-on un planning ?

*Les services de Versailles Grand Parc (VGP), direction de l'environnement, se sont réunis le 19 mai et le 11 septembre dernier de façon à faire un point sur le planning établi le 19 mai 2015. La commune avait demandé la sécurisation et le remplacement du PAV de la rue de la Minière et le déplacement de PAV aériens, comme celui de l'allée des Samoniques ou celui de la rue de la Minière. Un travail a été fait sur les PAV aériens. En ce qui concerne les PAV enterrés, les travaux devaient démarrer en fin d'année. VGP vient de lancer un appel d'offres pour avoir de nouveaux matériels. Les marchés viennent d'être signés.*

- Ne pourrait-on pas mettre en place un « passeport » du sport permettant à tous les citoyens de VGP de bénéficier des mêmes tarifs sur toutes les installations sportives de VGP ?

*La mise en place d'un passeport est compliquée car le sport n'est pas une compétence de VGP.*

- Au vu du refus de VGP de subventionner l'achat de vélos électriques, ne pourrait-on pas envisager un regroupement de communes (Buc, Jouy, Les Loges, ...) qui, avec l'aide de VéloBuc par exemple, négocieraient avec un constructeur une remise ou des prix attractifs ? La mairie de Buc ne pourrait-elle pas faire un effort, même modeste, en la matière ?

*Le rôle de la mairie n'est pas de tout subventionner.*

## **GROUPE NOTRE VILLAGE**

### Question 1 : Projet de maison médicale.

Sur quels fondements et quels besoins se base ce projet ? Il semblerait en effet que certains médecins n'aient pas été consultés. Ils auraient alors pu exposer leur scepticisme. Est-ce qu'une étude a été faite pour juger de la faisabilité du projet ?

*L'ensemble des médecins et des professions médicales et paramédicales ont été conviées à une réunion sur ce sujet. L'objectif de l'installation d'une maison médicale est d'anticiper le vieillissement de la population médicale. Sachant que la nouvelle génération de médecins n'a pas envie de s'installer en libéral (soit 20 % des médecins de chaque promotion). L'idée est de proposer des conditions d'exercice médical attractives pour les nouveaux médecins, essentiellement du travail en groupe de coordination entre médecins, infirmiers, pharmaciens, médico-sociales, ... C'est un projet pluriannuel et ambitieux qui prendra du temps en travaillant en concertation avec les médecins. Les contacts vont se poursuivre.*

### Question 2 : Appel du groupe Notre Village concernant l'accueil des réfugiés.

Les conflits qui sévissent depuis plusieurs années en Irak et en Syrie ont entraîné de nombreux phénomènes migratoires qui se sont accentués ces derniers mois pour aboutir à une véritable crise des réfugiés, telle que nous la connaissions aujourd'hui.

Longtemps impuissante à parler d'une même voix, l'Europe, sous l'impulsion franco-allemande, s'apprête enfin, même si son processus de décision est compliqué, à prendre des mesures communes et responsables en faveur des réfugiés et de la réforme du droit d'asile.

La très grande détresse de ces familles réfugiées qui n'hésitent plus à prendre tous les risques pour leur vie et celle de leurs enfants en quittant leurs pays en guerre dans des conditions extrêmes suscite à juste

titre l'indignation croissante de nombre de nos concitoyens, qui s'organisent pour témoigner leur soutien aux réfugiés et leur volonté d'agir concrètement.

Notre responsabilité est de répondre présents et de donner un visage humain à l'Ile de France, la plus riche des régions d'Europe, dont les villes ont toujours constitué une terre d'accueil pour les hommes, les femmes et les enfants qui cherchent à échapper aux crises et aux guerres qui secouent leurs pays d'origine.

Face à l'ampleur de la crise et à l'urgence humanitaire, il est de la responsabilité des élus locaux de sortir de la passivité et de permettre aux collectivités de jouer pleinement leur rôle aux côtés des associations d'aides aux réfugiés, des acteurs publics et privés chargés de leur accueil sur le territoire.

Au-delà des convictions ou appartenances politiques, la nouvelle politique européenne d'accueil des réfugiés qui s'esquisse doit désormais pouvoir trouver une traduction concrète en particulier dans la mobilisation des maires de notre Département des Yvelines. Nous devons agir au nom des valeurs d'humanisme qui fondent notre société. Nous ne pouvons fermer les yeux et nous réfugier dans le silence. Notre agglomération de VGP a les moyens d'accueillir et d'aider des familles migrantes à s'installer sur notre territoire. La commune de Versailles a commencé à s'engager en ce sens. Les habitants de nos communes sauront être solidaires et se mobiliser pour les aider.

Il est urgent que les maires de VGP s'engagent plus avant, par une action coordonnée et responsable, en lien avec les organisations humanitaires et les autorités qui gèrent cette situation, en faveur de l'accueil d'un certain nombre de familles réfugiées, sans distinction d'origine ou de religion et dans de bonnes conditions de logement et de scolarisation.

Lors de la réunion des Maires tenue le 12 septembre dernier au Ministère de l'intérieur – à laquelle le Maire de Buc a été invité – ont été détaillés les moyens pouvant être mis en œuvre par les villes pour faciliter l'accueil des réfugiés, qu'il s'agisse de recenser et encourager les initiatives locales permettant d'offrir un accompagnement complémentaire de celui organisé par l'Etat, de mettre à disposition des bâtiments pour créer des lieux d'hébergements, ou de mettre à disposition des logements vacants pour l'accueil des bénéficiaires d'une protection accordée par la France.

La commune de Buc ne s'est pour l'heure pas exprimée sur ce sujet humanitaire important.

Le groupe *Notre Village* appelle la municipalité à répondre à cet appel et à s'engager, dans le cadre de Versailles Grand Parc, pour étudier, à la mesure et selon les possibilités de l'agglomération et de la commune, des solutions pour héberger un certain nombre de demandeurs d'asile et les accompagner pour faciliter leur arrivée et leur intégration sur le territoire, notamment si nécessaire par la scolarisation d'enfants.

*La commune n'a aucun logement à fournir. 230 personnes ont fait une demande de logement social non honorée pour le moment. Il faut passer par le biais des associations.*

*Monsieur le Maire annonce que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 23 novembre 2015*

Fait à Buc, le 24 septembre 2015,

Le Maire,

Jean-Marc LE RUDULIER

